

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2019

Présents : MM RAVEL Jean-Paul, LATOUR Agnès, DURRIS Roland, DURRIS Jean, NOUVET Christine, GAUMOND Marie-Thérèse, ROCHE Alexandre, FAYARD Liliane, BERGEAT Lionel, PALMIER David, LAURENT Florence et GEORGES Pierre-Eric

Absent excusé : NARDINI Philippe,
Secrétaire de séance : LAURENT Florence

Approbation du compte rendu :

Le compte rendu n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget auberge 2018 et affectation des résultats :

Monsieur le Maire donne la parole à Carole Genebrier qui donne lecture du compte administratif du budget auberge. Celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de 7 502.53€ et un déficit d'investissement de 4 194.63€. Cette année, la commune a fait repeindre certaines menuiseries extérieures, vérifier les extincteurs et quelques menus travaux d'électricité pour un total de 2 183.08 €.

L'assemblée, sauf Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote, approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif du budget auberge 2018.

Monsieur le Maire propose d'affecter 4 194.63 de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement sur l'exercice 2019. L'assemblée approuve cette affectation à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le loyer de l'auberge couvre uniquement le remboursement de l'emprunt et que les autres dépenses assumées sur ce budget jusqu'à aujourd'hui creusent tout doucement un déficit. Pour essayer d'améliorer la situation financière de ce budget, l'assemblée demande à Monsieur le Maire de renégocier l'emprunt.

Vote du budget auberge 2019 :

Monsieur le Maire présente la proposition du budget auberge pour l'année 2019. Ce budget fait apparaître principalement un remboursement de capital d'emprunt à hauteur de 135 452 € (emprunt réalisé dans l'attente du versement des subventions du Département). Il se résume en recette par l'encaissement des loyers, de la dernière annuité de subvention du Département et d'un nouvel emprunt de 50000 € que nous avons été obligé de contracter pour couvrir la période d'un mois entre le remboursement du précédent emprunt et le versement en retard de l'annuité du Département. Le budget s'équilibre donc en section de fonctionnement à hauteur de 21 307.90 € et en section d'investissement à 139 646.63 €. L'assemblée vote à l'unanimité le budget tel que présenté.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget général 2018 et affectation des résultats :

Monsieur le Maire donne la parole à Carole GENE BRIER qui procède à la lecture des comptes. La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 218 488.69 € et la section d'investissement un déficit de 173 071.54 €. Les principaux investissements réalisés en 2018 sont les travaux de voirie pour 52 670 €, l'achat du terrain Pouilly (parking côté mairie) pour 26 092€, la bibliothèque et son mobilier pour 60 486 € et le remplacement des huisseries de la salle des fêtes pour 50 904 €. En recettes d'investissement nous avons encaissé 6 308 € pour les travaux de voirie, 6 000 € pour la toiture de la bibliothèque et 8 948 € pour les huisseries de la SF. Il est à noter que

nous enregistrons dans ce compte administratif 2018 l'intégration des résultats du compte administratif du budget assainissement 2017.

L'assemblée, sauf Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote, approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif du budget général 2018.

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire donne lecture du tableau avec les simulations proposées. Les bases ont été notifiées par les services fiscaux. La base de la TH s'élève à 868 500 €, celle de la TFB à 560 300 € et celle de la TFNB à 22 800 €. Les taux appliqués en 2018 sont pour la TH 4.11%, la TFB 9.22% et celui de la TFNB 39.35%. Monsieur le Maire ouvre la discussion en précisant que compte tenu du climat social actuel, il ne lui paraît pas judicieux d'augmenter les impôts. Alexandre ROCHE propose lui d'augmenter l'ensemble des taux. Marie Thérèse GAUMOND répond qu'au niveau des taux de taxe foncière, ceux-ci sont pratiquement au même niveau que ceux appliqués dans les communes de même strate démographique. Compte tenu que notre taux de TH est très faible, les membres du conseil sont plutôt favorables à l'augmentation de celui-ci. Il est procédé au vote (11 pour et un contre) le taux de TH est augmenté de 2% et passe à 4.19% et les autres taux sont maintenus comme l'an dernier.

Vote de subventions :

Monsieur le Maire rappelle les subventions versées l'an dernier. L'assemblée est d'accord à l'unanimité pour reconduire la subvention de 50 € au centre anticancéreux de Lyon, et la subvention pour la cantine scolaire qui devrait représenter 3 920 € sur le budget 2019. La discussion s'engage ensuite autour de la subvention de fonctionnement attribuée à l'école. Pierre-Eric GEORGES rappelle qu'il s'agit d'une école privée sous contrat d'association et que la commune a l'obligation de verser une subvention à hauteur de certaines dépenses de fonctionnement avérées et non pas une obligation de verser une subvention forfaitaire. Il rappelle que la commune n'a pas beaucoup de marge de manœuvre. Le seul levier dont dispose la commune est la fiscalité. Il rappelle que l'augmentation du taux de TH voté à l'instant n'augmente la recette fiscale que de 714 €. Il déplore que l'OGEC ne pratique pas un tarif de scolarité différent selon si la famille est ou non domiciliée à Trelins. Il considère que les trelinois par leurs impôts (qui servent à payer la subvention) contribuent au fonctionnement de l'école. Alexandre ROCHE répond que ce n'est pas possible que ce serait de la discrimination. Florence LAURENT rappelle aussi que nos finances ne sont pas à rallonge et que l'ensemble des aides apportées à l'école s'élève à plus de 30 000 €. Notre budget étant de plus en plus serré il serait normal que les familles extérieures qui font le choix de scolariser leurs enfants à Trelins en assumant les conséquences financières. Après ce débat ouvert, Monsieur le Maire propose lui de reconduire le même montant que l'an dernier à savoir 25 000 €. Après vote à bulletin secret il ressort 9 pour une subvention de 25 000 €, 1 pour une subvention de 24 000 € et 2 pour une subvention de 15 000 €.

Vote du budget général 2019 :

Monsieur le Maire présente la proposition de budget général pour l'année 2019. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 372 760.15 €. Cette section est marquée en dépense d'une part, par la réduction des frais de personnel suite à la disparition des contrats aidés (pour mémoire nous avions 2804h en 2017 puis 1683h en 2018 et nous prévoyons 250h pour 2019) et à l'adhésion au service commun des secrétaires de mairie et d'autre part par le reversement du résultat d'exercice du service assainissement à Loire Forez agglomération à hauteur de 48 784.35€. En recette de fonctionnement, la commune perd 2 558 € sur la fiscalité et les dotations de l'Etat. La section d'investissement s'équilibre à 286 389.20 €. L'assemblée a inscrit des travaux de voirie, le changement des logiciels à la mairie, la création d'un trottoir autour de la salle des fêtes, la réhabilitation du logement locatif à la mairie, la mise en conformité des vestiaires et du local des jeunes, le raccordement à la fibre de la route de Goutelas, le mur du terrain de boules, l'aménagement du chemin des vignes et celui de la côte Mournand et le remplacement des jeux

d'enfant dans le jardin public. L'assemblée vote 11 pour et une abstention le budget tel que présenté.

Approbation de la convention du service de portage des repas à domicile en liaison froide avec le CCAS de Boën-Sur-Lignon :

Monsieur le Maire présente la convention proposée par le CCAS de Boën pour permettre le portage des repas en liaison froide sur la commune de Trelins. Cette convention définit les moyens mis en œuvre pour ce service et fixe la participation financière forfaitaire de la commune à 50€/an. Le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité.

Mise en place des tours de garde pour les élections européennes :

Chacun se place dans un créneau horaire pour le 26 mai.

Compte rendu des travaux :

Monsieur le Maire indique que Damien Gravier a repeint les portes de la grande salle et l'entourage des portes fenêtres ainsi que la cimaise en gris comme prévu. Le rendu est bien. Lionel BERGEAT fait le compte rendu des travaux d'enrobé sur la route de Travorche. Il ne reste que les peintures à réaliser. Les travaux de curage des fossés se sont également très bien déroulés sur le haut de la commune avec l'entreprise Vial. La corvée organisée par la mairie pour rehausser le mur du terrain de boules s'est également bien déroulée. Une douzaine de personnes étaient présentes et ont permis que ce travail soit terminé vers 13 heures.

Modification du tarif de location de la salle des fêtes :

L'assemblée décide de ne plus distinguer le coût du chauffage mais de l'inclure dans le prix de la location.

Questions diverses :

Roland DURRIS demande à la mairie de se renseigner auprès de la mairie de Leigneux car il a entendu de la bouche de Monsieur Mioche que la mairie de Leigneux avait délibéré sur le projet de mise en place d'un PAEN (Périmètre de Protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains).

Lionel BERGEAT demande de prévoir quelques heures de pelleteuse pour réhabiliter le chemin entre le clos et Valezy.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 23h.

Trelins, le 25 avril 2019.

Jean Paul RAVEL, Maire,

